
LES MÉDIAS FACE À LA VIOLENCE ENVERS LES FEMMES

**Table ronde organisée par le Centre de recherche interdisciplinaire
sur la violence faite aux femmes et dans la famille (CRI-VIFF),
Université de Montréal (1997)**

**Arlène Gaudreault
Présidente de l'Association québécoise
Plaidoyer-Victimes**

**Chargée de cours en victimologie
École de criminologie
Université de Montréal**

INTRODUCTION

En tant que porte-parole de l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes, j'ai eu l'occasion de participer à des débats organisés par le Conseil de presse du Québec, la Fédération professionnelle des journalistes du Québec et le Barreau du Québec sur des thèmes tels que le droit du public à l'information, la diffusion de l'identité des victimes dans les médias et la télédiffusion des procès. Me joindre à cette tribune me permet de pousser plus loin ma réflexion sur le rôle des médias mais en l'examinant sous l'angle de la violence envers les femmes.

LA REPRÉSENTATION DES FEMMES DANS LES MÉDIAS

En 1993, le Comité canadien sur la violence faite aux femmes publiait le *Rapport final Un nouvel horizon: éliminer la violence-Atteindre l'égalité*. Ce rapport a été préparé à partir des témoignages de milliers de personnes rencontrées dans plus de cent collectivités à travers tout le Canada et de huit cents mémoires et recherches spécifiques touchant la situation des femmes.

Un court chapitre est consacré à la question des médias et de la culture. Le tableau qu'on y brosse est assez sombre. De manière générale, a-t-on déclaré à ce comité, les médias ne présentent pas d'images positives égalitaires et diversifiées des femmes. A quelques exceptions près, il s'agit d'un portrait stéréotypé, sexiste et dévalorisant.

Ce rapport parle aussi d'une représentation insuffisante des femmes. Une étude effectuée dans quinze quotidiens canadiens révèle que ces derniers font référence aux femmes dans moins de 20% des cas et que moins de 30% des auteurs des articles sont des femmes. Il donne également une image faussée des femmes et de la condition féminine dans les nouvelles. La présence des femmes âgées, des femmes de couleur, des lesbiennes, des femmes de carrière ou en situation de pouvoir est négligeable, souligne-t-on. Ce problème doit être mis en lien avec la place qu'elles occupent dans d'autres institutions sociales.

Ce document aborde le contrôle que les médias exercent sur l'image des femmes et sur leurs rôles. L'exploitation de la femme en tant qu'objet sexuel dont on se sert "pour mettre du piment" dans beaucoup de films, d'émissions et de couvertures de magazines y est dénoncée. Ce ne sera pas la première fois.

Dans le même registre, la journaliste Colette Beauchamp, dans *Le silence des médias* n'est guère plus tendre. Forte d'une expérience de plus de 25 ans, elle formule des critiques très sévères au monde de l'information. Le tiers de son ouvrage est consacré au thème de *L'information sans les femmes*.

Elle parle d'un recul qui nous ramène avant les années 1960 et d'une tendance dans les magazines féminins, dans les émissions de radio et de télévision, "forcés sous la tutelle masculine, à revenir aux ornières mode-beauté-décoration". Les stéréotypes de l'éternel féminin, quoi ! Elle dénonce les mass médias en tant qu'industrie contrôlée économiquement par des hommes en fonction de leur système de valeurs (le pouvoir et l'argent). Elle déplore la sous-représentation des femmes dans le milieu journalistique et l'absence d'un journalisme qui intègre les conditions des femmes dans tous les aspects de leur vie.

Nous n'avons pas fait de gains réels, dit-elle. Les femmes sont "une donnée" que les gouvernements doivent reconnaître. Même si le féminisme est connu, dans les faits, il est non reconnu. Leurs luttes et leurs activités restent en dehors de leur sphère d'intérêt. Cette forme de violence a été récupérée. Le constat, dans l'ensemble, est assez pessimiste et il doit nous amener à poser certaines questions.

Depuis 20 ans, les groupes de femmes et les organismes qui se portent à leur défense ont voulu mettre la question de la violence faite aux femmes sur la place publique, la sortir du domaine privé, démontrer l'inégalité des rapports de pouvoir entre les hommes et les femmes. Ils ont interpellé les tribunaux, le système de justice afin que les femmes y soient mieux traitées, que le problème de la violence soit pris au sérieux. Ils ont permis de mieux comprendre pourquoi les femmes ne dénonçaient pas la violence qu'elles subissent. Ils ont exigé des services d'accompagnement et d'aide et ils ont investi dans la formation des intervenants.

Les médias auraient pu être des outils de changement et contribuer à la promotion d'autres valeurs. Être porteurs ou transmetteurs d'une réflexion sur la violence que vivent les femmes. Pourquoi soulèvent-ils tant d'insatisfaction et pourquoi se méritent-ils tant de reproches ? Qu'est-ce qui ne marche pas ?

LES MÉDIAS S'INTÉRESSENT À CERTAINES VIOLENCES PLUS QU'À D'AUTRES

Le type de crime et, par conséquent, le type de victimisation, joue un rôle important dans le choix de la nouvelle. Les personnes victimes d'une criminalité spectaculaire et violente en font davantage les frais. Les plus démunies et les plus vulnérables se retrouvent davantage à la première page des journaux. La couverture médiatique s'intéresse davantage aux crimes qui peuvent passionner l'opinion publique à cause de leur caractère sordide, inusité. Parce qu'ils frappent l'imaginaire collectif. Parce qu'ils heurtent des valeurs autour desquelles il y a un certain consensus dans la collectivité. Bien qu'un nombre impressionnant de personnes, chaque année, soient victimes de fraudes et d'autres crimes contre les biens, celles-ci ne font pas souvent l'objet des manchettes. A moins qu'il ne s'agisse de crimes dont les conséquences ou les pertes sortent de l'ordinaire.

Certaines formes de violence sont encore occultées. Celle que vivent les personnes âgées, par exemple. Pour ce qui est de la victimisation des enfants, beaucoup de causes échappent à l'attention du public parce qu'elles sont traitées devant les tribunaux pour les mineurs et que les médias y sont fort peu présents. De façon générale, les jeunes victimes sont mieux protégées à cause de certaines dispositions dans la *Loi sur les jeunes contrevenants* qui prévoient la non divulgation de leur identité et le huis clos dans certaines circonstances. Les cas exceptionnels- les enfants torturés, battus à mort- sont plus souvent exposés dans les médias.

En ce qui a trait à la violence conjugale, malgré le nombre de dossiers qui se retrouvent quotidiennement devant les tribunaux, il est rare que les médias s'y attardent. Ils font partie de la violence banalisée. Même les événements les plus spectaculaires- ceux qui se soldent par le décès de l'un ou l'autre des conjoints, ou celui des enfants- sont couverts assez brièvement dans l'ensemble. Généralement, ils font l'objet d'une analyse peu poussée sauf si on assiste à une série d'homicides conjugaux dans une courte période. Dans ce cas, on aura droit à un rappel des événements semblables, à la production d'une série de photos des victimes et à des commentaires plus élaborés des journalistes ou des spécialistes.

Les agressions à caractère sexuel, à mon avis, font l'objet d'une plus grande couverture de la part des médias écrits. Le spectaculaire y est souvent plus présent. Ces dossiers sont plus fréquemment scrutés et commentés par les chroniqueurs judiciaires qui en suivent l'évolution. Pour diverses raisons. A cause de la personnalité de l'agresseur, très souvent. Ou du caractère

choquant de l'acte. Du type de relation entre la victime et l'agresseur. De plus, certaines victimes plus que d'autres se prêtent à un scénario dramatique. Plus elles possèdent des caractéristiques propres à apitoyer les lecteurs, plus la nouvelle occupe une place de choix. Les personnes déficientes intellectuellement ou handicapées physiquement, les enfants victimes des sévices de la part de leurs parents, retiennent davantage l'attention à cause de leur fragilité et de leur vulnérabilité. Les mauvaises victimes, celles qui semblent partager une certaine responsabilité dans la commission du crime, sont aussi souvent la cible des médias. Enfin, certains crimes font la manchette parce qu'ils permettent de dénoncer les failles du système de justice ou des services correctionnels. Elles ont un parfum de scandale.

Que ce soit dans le champ de la violence conjugale ou de l'agression sexuelle, les médias couvrent certains événements plutôt que d'autres. La raison principale de leur choix semble être assez simple: c'est la nouvelle qui se vend, qui va intéresser le lecteur-auditeur-téléspectateur. Ce choix, ces filtres ont des effets pervers. On peut croire que cette violence spectaculaire n'arrive qu'aux autres. Se sentir à l'abri.

LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE SONT PLUS EXPOSÉES QUE LES HOMMES VICTIMES DE VIOLENCE DANS LES MÉDIAS

Les sondages de victimisation et d'autres études menées au cours des vingt dernières années ont montré que les hommes étaient plus souvent victimes que les femmes, particulièrement ceux qui appartiennent au groupe des 19-25 ans. Ils sont plus souvent victimes de voies de fait et de vols qualifiés alors que les femmes sont plus souvent victimes de violence conjugale et d'agression sexuelle. Sauf exception, les voies de fait, les agressions, les altercations n'occupent pas beaucoup de place dans la couverture médiatique. Très souvent, cela se limite à des encadrés, à des nouvelles brèves.

Lorsqu'on parle des victimes, on pense souvent qu'il s'agit des femmes. Cette image est-elle entretenue par les médias à cause de la sélection qu'ils effectuent ? En partie, probablement. Par rapport à la victimisation des hommes, il y a une sur représentation des femmes victimes dans les médias. Cela peut donner l'impression qu'elles sont plus vulnérables, moins capables de se défendre, plus à risque. Plus faibles. Et qu'elles doivent apprendre à se protéger.

On revient ainsi aux idées que les premiers victimologues ont mis de l'avant au début, à savoir que certaines personnes sont prédisposées à devenir victimes; les femmes à cause de leur sexe et de leur faiblesse physique, en font partie (Von Hentig, 1948). On continue ainsi à entretenir les mythes.

PARCE QUE LA VIOLENCE DES FEMMES EST PLUS SOUVENT EXPOSÉE DANS LES MÉDIAS, LES FEMMES SONT AUSSI PLUS SUJETTES À LA VICTIMISATION SECONDAIRE

Selon Engel (1993), la victimisation secondaire décrit la douleur et les blessures psychologiques infligées aux victimes, quelquefois bien involontairement, par la famille, les proches, la police, les agences sociales, les tribunaux. Ces blessures résultent souvent du manque de soutien auquel s'attend la victime de la part de ses proches, de la communauté, de la société en général. Ce manque de soutien donne souvent lieu à un sentiment de rejet et d'impuissance.

Les façons de faire de certains médias ou de certains journalistes peuvent contribuer à causer des blessures secondaires. Le traitement de la nouvelle n'est pas toujours sobre. Voir des fragments de sa vie personnelle étalés dans les médias, lire ou entendre les commentaires des journalistes sur leur comportement à la Cour, leur réactions, leurs traits de caractère, voir des images qui repassent sur les écrans et qui sont un rappel constant de moments pénibles, subir les pressions de certains journalistes pour obtenir des témoignages, des photos, tout cela peut être autant d'éléments qui peuvent causer de nouvelles souffrances aux victimes et à leurs proches. Tout cela représente une nouvelle invasion et une violation de leur espace personnel. On pourrait questionner longtemps le droit du public à l'information (Gaudreault, 1992; Parent, 1992).

LE PORTRAIT DE LA VICTIME

Le portrait qu'on fait de la victime est la principale source de victimisation secondaire par les médias. Le médias entretiennent souvent l'image de la bonne et de la mauvaise victime. Il y a d'une part, la victime innocente, sans défense, celle qui attire la compassion et dont le crime est le fruit du hasard. D'autre part, on retrouve celle qui a contribué par son imprudence à sa propre victimisation, qui présente certains traits de caractère, un mode de vie qui la rendent

moins sympathique. Cela dépend de la représentation que s'en fait le journaliste et cela contribuera à alimenter la représentation que s'en fera le lecteur-auditeur-spectateur.

Les médias agissent avec une certaine prudence. Ils évitent les commentaires grossièrement sexistes, les titres racoleurs, le blâme envers les victimes; ils sont conscients qu'ils sont davantage surveillés et qu'ils pourraient être mis au pas. Pourtant, lorsqu'on gratte un peu le vernis, lorsqu'on procède à une analyse plus fine de la couverture médiatique, on s'aperçoit que les choses n'ont pas changé en profondeur.

L'importance qu'on accorde à l'agresseur relègue souvent la victime et les conséquences du crime au second plan. C'est l'histoire de l'agresseur, son enfance marquée par l'abus et les mauvais traitements qui prennent la place dans le traitement de la nouvelle. Comme s'il devait attirer la compassion. La victime, elle, retourne dans l'ombre.

LA PUBLICATION DE L'IDENTITÉ DE LA VICTIME

La nécessité d'appuyer le récit d'une victimisation par l'identité et la photo d'une victime est profondément ancrée dans les préceptes du traitement de la nouvelle en Amérique (Parent, 1992). Doit-on ou non publier l'identité des victimes ? Ce détail est-il nécessaire à la compréhension de la nouvelle, à l'information du public ou ne permet-il que de satisfaire sa curiosité ?

Le Groupe d'étude fédéral-provincial canadien *Une justice pour les victimes d'actes criminels* (1993) a rappelé qu'on devrait protéger l'identité de toutes les victimes. Le Conseil de Presse du Québec a amorcé une consultation à laquelle l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes a participé en 1995. La question a également été abordée lors de colloques. En novembre 1996, la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, après une longue réflexion, a adopté un *Guide de déontologie* où elle répond à cette question: nommer ou ne pas nommer les victimes ?

Sauf exception, les journalistes peuvent dévoiler les noms des victimes d'accidents et d'actes criminels. C'est une information d'intérêt public. Cette divulgation est particulièrement importante quand la victime est un personnage public ou quand les faits rapportés peuvent avoir des

conséquences sur les responsabilités sociales ou les mandats publics des individus en cause" (Le Devoir, 5 décembre 1996).

LA RÉACTION SOCIALE

Les médias peuvent amplifier l'expérience personnelle de la victimisation à cause de la réaction sociale qu'ils entraînent. La peur d'être blâmées, stigmatisées, pénalisées, d'être incomprises par leur entourage, alimente ce sentiment de culpabilité que ressentent tant de victimes.

La victimisation secondaire par les médias comme celle des tribunaux restreint encore davantage la marge de manoeuvre de la victime dans sa volonté de porter plainte ou non. Elle entretient l'ambivalence.

VICTIMES DE L'ARBITRAIRE

Les victimes en général sont traitées selon les critères de chaque média et les pratiques diffèrent beaucoup. Les journalistes sont à peu près maîtres du sort qu'ils leur réservent, ce qui ne représente pas toujours pour elles une garantie de justice et d'équité. Sauf exception, les médias ont peu de limites quant à la diffusion du récit des événements et de l'identité des victimes. Leurs décisions sont souvent arbitraires et dictées par divers intérêts qui sont rarement ceux de la victime.

Ce sont les médias qui définissent ce qui est ou non d'intérêt public, comme les tribunaux définissent l'intérêt supérieur de la justice. Enjeu, cible, instrument des uns et des autres, la victime en fait les frais. Les médias sont des entreprises commerciales en concurrence. Leurs impératifs économiques sont souvent difficilement conciliables avec le droit à l'intimité des personnes, leur droit à cicatriser leurs blessures ou à se rétablir.

LES FAITS DIVERS L'EMPORTENT SUR L'ANALYSE

Les médias sélectionnent l'information, montrent certaines facettes de la violence à partir des faits divers. C'est vrai pour toutes les formes de victimisations y compris celle des femmes. On accorde beaucoup d'importance au compte-rendu de l'événement, à la description des circonstances, aux aspects plus personnels et passionnels de certains crimes mais on délaisse l'analyse des facteurs qui la sous-tendent. Souvent, on souligne les problèmes liés au fonctionnement judiciaire, à l'application de certaines dispositions du *Code criminel* sans essayer d'en expliquer les raisons, sans aider le public à comprendre.

Les journalistes n'ont pas le temps de pousser plus loin leur analyse. Lorsqu'ils font appel à des experts, nous avons droit à des commentaires et à des opinions souvent contradictoires à partir desquels il est difficile de se faire une idée. Une information en capsule !

Les médias exercent aussi leur rôle critique à l'endroit du système à partir de faits divers, d'événements isolés. Ils ne vont pas suffisamment au fond des choses. Au cours des dernières années, plusieurs mesures ont été adoptées par le législateur pour favoriser un meilleur traitement des victimes dans le système de justice pénale et pour améliorer les politiques sociales à leur endroit. Ces changements donnent-ils les résultats escomptés ? Les journalistes se prêtent peu à ce type de réflexion. Il est intéressant aussi de souligner l'absence des médias lors de colloques organisés sur la question de la victimisation criminelle, de la violence envers les femmes ou envers d'autres catégories de personnes. Ils se déplacent pour couvrir l'événement si un ministre y est présent et, surtout lorsque que ce dernier veut profiter de la tribune qui lui est offerte pour annoncer un nouveau projet de loi ou le financement de nouvelles initiatives. Autrement, on a l'impression qu'ils ne s'y intéressent pas et que les discussions dans le cadre de ces colloques ont peu de valeur pour eux.

LE POUVOIR D'INFLUENCER

Tout n'est cependant pas négatif lorsqu'on analyse le travail des médias. Certains journalistes couvrent la nouvelle avec beaucoup de rigueur et de conscience professionnelle. Certains consacrent aussi des articles ou des émissions éducatives sur le thème de la victimisation criminelle qui font avancer les connaissances et la compréhension du grand public face à ce phénomène.

Surveillés de près et susceptibles d'être sujets à des poursuites, les journalistes affectés aux nouvelles judiciaires reproduisent assez fidèlement le traitement fait aux victimes dans le processus judiciaire. L'espace du chroniqueur judiciaire est plus limité que celui du journaliste affecté aux faits divers. Certains chroniqueurs dépassent le niveau du fait divers pour verser dans l'analyse, l'information plus en profondeur. Mais encore là, il y a des améliorations à apporter. Il y a parfois des détails inutiles, des éléments qui n'ajoutent rien à la compréhension de la nouvelle et qui peuvent être blessants pour les personnes concernées.

On peut vouloir changer les choses. Mais on ne peut contrôler les médias et il est difficile de s'attaquer à la sacro-sainte liberté de presse. Il serait irréaliste de croire aussi qu'on peut en faire des alliés face à nos causes. Comme les juges sont soucieux de leur devoir de réserve, les médias sont soucieux de leur indépendance "(...) qui les maintient à distance des pouvoirs et des groupes de pression" comme le souligne leur *guide de déontologie*.

Il faut néanmoins reconnaître qu'ils peuvent être un recours pour les victimes, une voix pour faire reconnaître leurs droits. Pour certains, une garantie de justice. Les victimes utilisent les médias pour faire avancer leur cause, réclamer plus de sévérité et de protection de la part du système de justice, revendiquer des changements législatifs. Avec certains résultats. Ils détiennent un pouvoir non négligeable. Il y a des batailles qui n'auraient pas été gagnées sans leur intervention

CONCLUSION

La victimologie nouvelle nous a forcés à revoir certaines pratiques pour tenir compte des victimes, à prévenir ou à atténuer le choc et les souffrances liées aux sources secondaires de la victimisation sans tomber dans le militantisme vengeur et répressif. Elle a réussi à percer les barrières pour modifier les comportements dans les corps de police, dans les cours de justice, dans certaines bureaucraties gouvernementales.

Rien ne s'oppose à ce qu'on humanise les pratiques dans les médias tout comme on tente de le faire en d'autres endroits. Qu'on les influence dans ce sens. Qu'on leur rappelle que leur *guide de déontologie* exige d'eux qu'ils doivent être sensibles à la portée de leurs reportages, particulièrement attentifs à ce qui pourrait provoquer des réactions sexistes, racistes, homophobes. Qu'on les amène à traiter autrement la nouvelle. Mais il faudra encore du temps.

Références

Beauchamp, C. (199). Le silence des médias.

Comité canadien sur la violence faite aux femmes, *Un nouvel horizon: Eliminer la violence- Atteindre l'égalité. Rapport final.* (1993), Ministère des Approvisionnement et Services Canada.

Engel, F., (1993). *Le stress post-traumatique et les victimes d'actes criminels.* Engel et associés, Montréal.

Gaudreault, A. (1992). *Un regard sur la situation des victimes d'actes criminels*, dans *Droit du public à l'information et vie privée: deux droits irréconciliables.* Centre de recherche en droit public, Faculté de droit, Université de Montréal.

Gaudreault, A. (1996). *Peut-on concilier la télédiffusion et la sérénité d'un procès juste et équitable ?* Congrès du Barreau du Québec. Texte non publié.

Groupe d'étude fédéral-provincial canadien sur la justice pour les victimes d'actes criminels (1983), *Rapport*, Ottawa, Ministère des approvisionnements et services.

Le Devoir, *Guide de déontologie de la FPJQ*, 5 décembre 1996.

Parent, G.A. (1992).

Von Hentig, H. (1948). *The criminal and his victim.* New Haven: Yale University.